



# Il rabat le chamois hors de la réserve

Le juge de police de la Gruyère a condamné un **jeune chasseur** gruérien qui a poussé un chamois hors de la réserve afin que son collègue l'abatte.

YANN GUERCHANIK

**GROS-MONT.** Un Gruérien de 31 ans a été reconnu coupable jeudi de délit contre la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Le juge de police de la Gruyère l'a condamné à une peine pécuniaire de trois jours-amendes (100 fr. le jour) avec sursis pendant deux ans ainsi qu'à une amende de 200 fr. Il devra également s'acquitter des frais de procédure s'élevant à 230 fr.

Le 21 septembre 2018, vers 11 h 30, l'homme s'adonnait à la chasse au chamois sur la commune de Val-de-Charney, dans le parc du Gros-Mont. Il a alors rabattu des chamois hors de la réserve fédérale – zone protégée – afin que son frère puisse tirer sur un animal. Cette «poussée» a en effet permis au second chasseur d'abattre un cabri femelle.

Jeudi lors de l'audience, l'accusé admettait avoir pénétré dans la réserve de chasse «par négligence». Il avait pourtant



En zone protégée, le chamois n'a pas à craindre pour ses jours. Mais il arrive qu'un chasseur négligent, voire malintentionné, l'en fasse sortir pour l'abatte. PHOTO PRÉTEXTE PIXABAY

pris la précaution de consulter la carte de la réserve en question sur le portail cartographique du canton.

Devant le juge de police Michel Morel, l'affaire consista dès lors à questionner les frontières de la zone protégée. On argumenta ainsi longuement sur la ligne droite passant par les ruines du chalet de La Chau-de-Brenleire jusqu'au

## AU TRIBUNAL

pont à l'entrée du vallon des Morlaques, ligne faisant foi. Mais laquelle, peut-être, compte quelques mètres de décalage avec les cartes numériques à disposition. Dès lors, on s'adonna à moult calculs approximatifs pour tenter de déterminer de combien de mètres le chasseur était dans son tort, si tant est qu'il l'était réellement.

«Je ne l'aurais pas dénoncé pour des détails, a réagi le garde-faune. Nous sommes des hommes de terrain, pas des cartographes! Ce que je reproche à ce chasseur, c'est d'avoir poussé le chamois hors de la réserve, ce qu'il a d'ailleurs reconnu. Au-delà d'une distance plus ou moins exacte, c'est avant tout son action que je désapprouve.»

Le garde-faune avait ce jour-là suivi les deux chasseurs à la longue-vue. Il les a observés pratiquer la chasse «de manière exemplaire» jusqu'au moment du délit. «Je les connais, ce sont des gens très respectueux.» Le garde-faune a même «fait preuve de modération», selon les mots du juge, en ne saisissant ni le permis ni l'animal prélevé.

Avocat de la défense, M<sup>e</sup> David Aïoutz, a requis une peine pour simple négligence: «Mon client n'avait pas conscience de se trouver dans la réserve.» Le juge a toutefois estimé «qu'il savait ou devait savoir où il se trouvait quand il a tenté de rabattre les chamois hors de la zone». La justice a ainsi conclu que le chasseur n'a pas pénétré «sciemment» dans la réserve, «mais qu'il en a pris le risque» (dol éventuel) à la vue des chamois qui se trouvaient à proximité. ■

## La FAMA cultive le plaisir de créer

**BULLE.** Quelque 7500 visiteurs ont fréquenté la 21<sup>e</sup> FAMA (Salon des loisirs créatifs et du modélisme) ce week-end à Espace Gruyère. Une septantaine d'exposants étaient présents, qui ont aussi animé plus de 40 ateliers: «Gravure, bijoux, cuisine, poterie, mosaïque, couture, brico-abeeille, vannerie, peinture, customisation ou papeterie, toutes les personnes avides de créativité ont ainsi pu échanger, partager et créer selon leurs envies», indique le communiqué de presse final.



ESPACE GRUYÈRE - FAMA SUISSE

Développer le concept du «faire soi-même» répond à une demande du public, selon les organisateurs, qui placent les visiteurs «au cœur de l'action». «Les loisirs créatifs sont un bon moyen de déstresser et d'apprendre à créer des objets de ses propres mains. La FAMA permet à chacun de développer son potentiel créatif, de se découvrir et de passer un bon moment seul ou en famille», relève Anaëlle Charrière, cheffe de projets à Espace Gruyère, chargée de la manifestation.

La présence, parmi les invités, de Nintendo et de Lego ainsi que l'exposition thématique sur le cirque «ne sont sans doute pas étrangères à cette importante fréquentation». Au vu du succès ces dernières années, «il y a fort à parier que la thématique Lego prendra ses quartiers au sein du salon FAMA pour les prochaines éditions».

A noter encore qu'une septantaine de pilotes ont participé, durant les deux jours, au Championnat de Suisse de voilures radiocommandées.

La 22<sup>e</sup> FAMA est agendée, toujours à Espace Gruyère, aux 14 et 15 novembre 2020. EB

[www.famasuisse.ch](http://www.famasuisse.ch)

## Des finalistes au Mondial de fondue

**TRADITIONS.** Des Gruériens se sont distingués ce week-end au Mondial de fondue, à Tartegnin (VD). Au total, quelque 120 participants ont rivalisé lors de ce concours international. Leurs fondues étaient évaluées par un jury d'experts que présidait le chef Philippe Chevrier. Parmi les 80 amateurs, le duo formé de Christophe Valley (Charney) et Serge Charrière (Bulle) a remporté son groupe éliminatoire et s'est qualifié pour la finale, qui réunissait 12 concurrents. Les deux Gruériens ont ainsi reçu un diplôme Or, alors que le titre est allé aux Vaudois Christian Maillardet et Daniel Villard.

Christophe Valley et Serge Charrière avaient préparé pour l'occasion une recette composée uniquement de fromages de la Coopérative fribourgeoise des producteurs d'alpage. Un gruyère AOP d'alpage de début 2018 et trois sortes de vacherin fabriqué au début, à la mi-été et à la fin de l'été ont permis d'utiliser toutes les phases de maturité du fromage et de «former un goût équilibré et riche en saveurs», relève Christophe Valley.

Du côté des professionnels, Damien et François Raemy, de la fromagerie d'Hauteville, ainsi que Laurent Python de celle de Grandvillard, ont fait partie des six finalistes à recevoir un diplôme Or. La compétition professionnelle a été remportée par les Valaisans Florian et Jean-Mathieu Baer. Quelque 10000 visiteurs ont participé aux trois jours de ce troisième Mondial de la fondue, organisé tous les deux ans à Tartegnin, au-dessus de Rolle. EB

[www.mondialfondue.com](http://www.mondialfondue.com)

## Commentaire

YANN GUERCHANIK

## Le bon sens fait le bon chasseur

«On ne devrait pas être là!» répétait l'avocat de la défense, signifiant que l'audience était due à la seule volonté d'un procureur. Certes, la gravité de l'affaire est toute relative, quand bien même elle hérissera le poil du défenseur des animaux. En tout cas, elle nous aura permis d'assister à une tragi-comédie.

Puisqu'il fallait bien se plier à l'exercice, l'avocat – lui-même chasseur – s'employa à chercher la petite bête. «De combien de mètres mon client a-t-il pénétré dans la réserve?» «A-t-on accès à internet depuis la zone en question, afin de savoir où l'on se trouve exactement?» «Ne faudrait-il pas quelques coups de peinture pour délimiter plus franchement les frontières de la réserve?» Et le juge de police de redéfinir le terrain de jeu: «On ne devrait pas faire trop de droit. Restons en montagne.» Devant lui, l'accusé et le dénonciateur se tutoient. Chasseurs et garde-faune se connaissent bien, ils se respectent.

Lorsqu'il interpelle les deux chasseurs, le garde-faune exprime sa déception face à un comportement que, décidément, il ne pouvait pas laisser passer. Alors qu'il avait choisi de ne pas les accabler en ne retirant ni son permis à l'accusé ni la bête prélevée au tireur. Le jour même, chasseurs et garde-faune reparlent de l'affaire au téléphone. Voilà qui en dit long sur le devoir d'appréciation du garde-faune. Sur le pouvoir qui pèse sur ses épaules. Durant l'audience, on évoqua «son territoire», comme s'il y régnait en shérif. «Ce n'est pas plus chez moi que chez eux», nous confia-t-il en marge.

L'accusé, quant à lui, avouait sans peine qu'il avait fait «une bêtise», qu'il n'avait pas bien conscience de l'endroit où il se trouvait. «Tout chasseur, s'il a un doute, peut me téléphoner», suggéra le garde-faune en audience. Tout chasseur, s'il a un doute, peut se retenir de tirer. ■

tendance haussière des recettes estivales s'étant confirmée durant l'été 2019, nous restons très confiants en l'avenir de notre station», assure Claude Brodard.

### 20,5% de recettes en plus

En 2018-2019, la société a engrangé 1,83 million de francs de recettes (+20,5%) et dégagé un cash flow de 575 000 francs. Résultat: un bénéfice net de 153 000 francs après amortissements. Certes, les recettes de l'hiver sont en léger recul (-3,4%, à 842 000 francs), mais elles ont plus que doublé le reste de la saison, passant de 157 000 à 429 000 francs. A noter que, par rapport à l'hiver dernier, le nombre de

premiers passages augmente tout de même (+1000, à 50 955). La saison estivale, quant à elle, enregistre 37 549 premiers passages. Elle aura duré cent deux jours. Tandis que la saison hivernale, elle, aura compté huitante-quatre jours d'ouverture, soit au-dessus de la moyenne des cinq dernières années.

«Nous ne négligeons pas la saison hivernale», assure le président. Preuve en est la création d'un snowpark dès cet hiver (*La Gruyère* de samedi) ainsi que la conclusion d'un partenariat de sponsoring avec la vice-championne olympique de freestyle Mathilde Gremaud et la vice-championne junior de descente Noémie Kolly. YG

# A La Berra, la stratégie est payante

**COMPTES.** «Une étude de marché nous prédisait à l'époque une forte demande en VTT de descente: elle s'est immédiatement concrétisée.» Un constat enthousiaste livré vendredi soir par Claude Brodard devant un large auditoire. Entre les actionnaires et les invités, l'assemblée générale de la Société des remontées mécaniques de La Berra SA a réuni 133 personnes. Le président est revenu sur une saison estivale et automnale 2018 «exceptionnelle». Grâce à une météo clémente ainsi qu'au Magic Pass, mais surtout grâce aux nouvelles infrastructures d'été, à commencer par le Berra bike park (ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018) et la nouvelle place de jeux. «Cette



Une saison record, notamment grâce au Berra bike park. ARCH - A. VULLILOUD